

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016 (Presse)

Examen des différents comptes administratifs 2015 :

Compte administratif assainissement : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29 563,42 euros, les recettes à 35 095,68 euros. Il dégage un excédent de fonctionnement de 5 532,26 euros. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 49 503,69 euros et les recettes à 51 122,69 euros soit un excédent de 1 619,00 euros.

Compte administratif eau : les dépenses de fonctionnement sont de 51 389,55 euros et les recettes de 75 109,10 euros, soit un excédent de fonctionnement de 23 719,55 euros. Les dépenses d'investissement sont de 248 212,29 euros et les recettes de 376 058,66 euros, soit un excédent de 127 846,37 euros

Compte administratif commune : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 256 784,61 euros et les recettes à 581 875,13 euros, soit un excédent de fonctionnement de 325 090,52 euros. Les dépenses d'investissement sont de 232 250,76 euros et les recettes de 170 267,09 euros, soit un déficit de 61 983,67 euros.

Le CCAS présente un total de dépenses de 1 113,60 euros et de 1 700 euros de recettes soit un excédent de 586,40 euros

Le Conseil Municipal adopte tous les comptes administratifs à l'unanimité des membres présents.

Budget primitifs 2016

- a) **Vote des taux d'imposition 2016** : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux
 - b) **Vote du budget primitif CCAS** : il s'équilibre en fonctionnement à 1700 euros.
 - c) **Vote du budget primitif 2016 eau** : il s'équilibre en fonctionnement à 87 106,12 euros et en investissement 186 119,94 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
 - d) **Vote du budget primitif 2016 assainissement**: il s'équilibre en fonctionnement à 38888,15 euros et en investissement 17 518,29 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
 - e) **Vote du budget primitif 2016 commune** : il s'équilibre en fonctionnement à 465 422,52 euros et en investissement à 453 753,15 euros Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
- 1) **Frais de transport pour les séances piscine** : le conseil municipal décide de partager la dépense avec Chavaniac Lafayette. Le montant pour chaque séance s'élève à 120 euros TTC soit un montant total de 840 euros TTC